

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2018 A 20 H 00

Convocation du 21 JUIN 2018

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Cloche, Reynaud, Roig, Mme Ranc, Mr Rouby, Mmes Gambetti, Paillard, Gordillo, Mr Gachon.

ABSENTS : Mme Bouregghda, donne procuration à Mme Paillard.
Mr Escoffier, donne procuration à Mr Gaudibert
Mrs Martinat et Guénard

Secrétaire de séance : Mme Gambetti Pascale

REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Mr le Maire rappelle la procédure en cours ayant pour objet l'ouverture à l'urbanisation de deux zones situées au quartier Rouveyrolles et au quartier Bartras ainsi que la création d'une voie nouvelle destinée à ouvrir un accès vers le Sud pour la zone des Rouveyrolles.

L'enquête publique s'est déroulée du 03 mai au 04 juin 2018.

Mr ZINGRAF Pascal, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu son rapport d'enquête.

Une seule observation a été formulée par les représentants de l'association de défense des riverains du Lez qui prend note de la création de la voie nouvelle avec sortie sur la RD141 et demande que l'accès existant entre le lotissement les Lavandins et le Lotissement Rouveyrolles soit fermé, ainsi que sur la vigilance du respect de la continuité écologique et le bon état de la ripisylve du Lez dont elle souhaite que les dégradations puissent être compensées.

Mr ZINGRAFF Pascal émet un avis favorable à la révision avec examen conjoint du PLU de la commune et recommande que la collectivité soit particulièrement attentive sur le respect de la continuité écologique et du maintien en bon état de la ripisylve du Lez lors des interventions sur ce secteur et la recherche d'une rationalisation de l'utilisation des terrains nécessaires pour la création de la voirie nouvelle pour que son emprise ne pénalise pas de façon exagérée le propriétaire de la parcelle concerné par l'emprise de cette voie nouvelle.

Mr le Commissaire enquêteur émet un avis défavorable sur le souhait de fermeture de l'accès existant entre les lotissements Lavandins et Rouveyrolles.

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal la modification avec examen conjoint du PLU :
Votants : 12 – Pour : 11 – Abstention : 1

EGLISE : Travaux de restauration.

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux supplémentaires concernant les façades Sud-Nord/Est ont été chiffrés. Le coût est de 8 086.76 € HT ;

L'architecte a adressé un récapitulatif des plus-values et moins-values :

<u>Marchés complémentaires :</u>	<u>Moins-values :</u>
Enduits intérieurs : + 7 831.74 € HT	
Façades : + 8 086.76 € HT	Décors peints : - 7 670.00 € HT
Serrurerie : + 212.75 € HT	Electricité : - <u>1 071.00 € HT</u>
Electricité : <u>+ 1 332 .00 €HT</u>	
+ 17 463.25 € HT	- 8 741.00 € HT

Soit un montant de **8 722.25 € HT** de dépenses supplémentaires.

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander une subvention complémentaire auprès des services de la DRAC.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux qui feront l'objet d'un avenant au marché.

CIMETIERE :

Mme PAILLARD Sandrine informe le conseil municipal des devis reçus pour la création d'un nouveau columbarium (l'actuel ne dispose plus que de 2 cases) et d'un jardin du souvenir.

Columbarium en pierre à implanter à l'ancien cimetière : 4 833.33 € HT

Jardin du souvenir à implanter au nouveau cimetière : 4 541.67 € HT

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux et demander une subvention auprès du Département au titre de la dotation cantonale 2019.

ECOLE :

Mme PAILLARD expose :

- **Travaux d'aménagement de la cour :** Devis de l'entreprise BASSO : 3 497.80 € HT.

Réfection enrobé et aménagements (problèmes de racines, bordures...).

Travaux aire de jeux : Décapage/évacuation déblais et apport gravier 6/10 roulé, lavé sur 15 cm.

Une délibération est prise à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès du département au titre de la dotation cantonale 2019. Une demande sera faite pour avoir l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de subvention afin que ces travaux soient réalisés au plus tôt.

- **Ecole numérique :**

L'inspection de l'éducation nationale a notifié l'accord de subvention pour le programme « écoles numériques innovantes et ruralité », soit une subvention de 7 000 € pour une dépense plafonnée à 14 000 € HT.

Les besoins en équipements numériques listés en concertation avec les enseignantes ont été chiffrés : 20 tablettes Ipad Wifi, 2 Appel TV, câblage, 7 pc portables Win 10, accès wifi, coffre de rangement sécurisé de 10 tablettes avec ventilation et connectique intégrés :**13 969 € HT**. Ce devis sera adressé l'Inspection Académique pour validation avant que la mairie n'en fasse l'achat. (Choix du coffre de rangement sécurisé à comparer avec un coffre-fort standard pour favoriser l'équipement numérique).

Les crédits pour cette dépense ont été inscrits au budget 2018.

Une convention entre l'Etat et la mairie est attendue sur ces prévisions.

- **Conseil d'école :**

*Mme Jeanne ICARD est nommée nouvelle Directrice à titre provisoire, en remplacement de Mme Rouby Emmanuelle à la prochaine rentrée.

*La répartition des classes de la prochaine rentrée s'avère compliquée en raison des effectifs par tranche d'âge.

*Il est signalé un problème de sécurité avec les stores (lorsqu'il y a du vent).

*Cours musicaux : enseignement maintenu l'année à venir avec les CMR pour 2 h/semaine scolaire.

*Cantine : Le contrat avec la société API a été résilié. Un groupement de commandes a été constitué avec les communes de Baume, Bouchet, Tulette, Rochegude, Suze la rousse et le centre de loisirs.

LOGEMENT COMMUNAL DU BATIMENT « POSTE » :

La commission a effectué une visite du logement libéré.

Il a été constaté la nécessité de procéder à des travaux dans l'éventualité d'une location.

Toutefois, le conseil municipal s'interroge sur le choix de mise en location ou de la vente de ce bâtiment.

Il est décidé de faire procéder à une évaluation immobilière de ce bien et également faire chiffrer les travaux de remise en état.

D.E.C.I : Défense Extérieure Contre les Incendies.

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2018 (Etat), pour le financement de l'étude diagnostic nécessaire à la réalisation d'un schéma communal pour l'évaluation de la conformité de la commune au regard du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, ainsi que des travaux pour la création d'un point d'eau incendie au quartier St Guery.

Cout prévisionnel de l'étude : 16 875.00 €HT

Coût des travaux : : 7 584.20 €HT

TOTAL :.....24 459.20 € HT

Subvention obtenue 80 %..... 19 567 €

Les travaux seront commandés.

CANTINE SCOLAIRE :

Mme Paillard informe que suite au groupement de commandes pour l'achat de repas cuisinés, avec les communes de Baume, Bouchet, Tulette, Rochegude, Suze la rousse et le centre de loisirs, une consultation a été faite et une seule offre a été remise.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise « Terres de cuisine » pour un prix de 2.69 € TTC /repas comprenant 5 composantes avec un élément bio par jour.

Le prix actuel du repas avec la société API est de 3.52 €, soit 0.83 € de moins.

Une délibération est prise à l'unanimité pour retenir le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et d'attribuer le marché à procédure adaptée à la société « Terres de cuisine » pour un montant de 2.55 € HT par repas.

Le prix du ticket de cantine reste inchangé.

Matériel de cantine : prévoir des réparations (chariots)

GARDERIE :

Mme Paillard rappelle que la commission s'est réunie pour examiner l'éventualité d'une tarification à la demi-heure. Une enquête a été faite auprès des parents. La consultation s'est faite sur la base de 0.60 € le ticket ½ heure. La complexité de gestion du temps à la garderie, du coût des tickets.....ne permet le passage à la tarification à la ½ heure que si nous investissons dans un logiciel « Portail famille ».

Mme Paillard fait part de l'utilisation par plusieurs communes du logiciel « portail famille » destiné à la gestion de la cantine et de la garderie.

Ce logiciel permettrait aux parents de procéder aux inscriptions (cantine + garderie) et de faire le règlement.

Le prestataire des repas reçoit les inscriptions directement, la mairie peut imprimer les listes des enfants inscrits à la cantine et à la garderie.

En 2016 ce logiciel a coûté 3 400 € pour l'acquisition suivi d'une maintenance annuelle d'environ 700 € pour la commune de Bouchet. Des devis ont été demandés.

La gestion de la garderie avec un tarif à la demi-heure pourra être envisagée en janvier 2019 avec l'utilisation du logiciel.

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition du logiciel « portail famille ».

BALCON DE LA MAIRIE :

Le carrelage du balcon a été enlevé au niveau des corbeaux afin de repérer d'éventuelles anomalies.

Les infiltrations pourraient être la cause du problème au niveau de la fragilisation des corbeaux. Les chéneaux sont à nettoyer (voir une nacelle).

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE :

Dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle, il est prévu l'expérimentation jusqu'en 2020 d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique.

Le centre de gestion de la Drôme a été retenu pour cette mission de médiation par arrêté ministériel et propose aux communes l'adhésion à cette nouvelle prestation à compter du 1^{er} septembre 2018.

La médiation est une alternative au contentieux, elle vise à parvenir de manière rapide et pour un coût très modéré à un accord sur mesure, adapté à la situation, avant tout recours contentieux.

Il est décidé de ne pas adhérer dans l'immédiat.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

Des corrections doivent être apportées aux prévisions budgétaires 2018 pour la conformité du résultat du compte de gestion 2017 ainsi que la correction d'un compte budgétaire.

Une délibération est prise à l'unanimité pour les modifications suivantes :

Compte 002 excédents reportés :	- 0.78 €
Compte 001 déficit antérieur :	- 0.78 €
Compte 1328/041 :	- 35 000 €
Compte 1328/13 :	+35 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

Concours de pétanque annuel des élus du canton : C'est la commune de Baume qui devra organiser le concours 2019.

La commune aura à fournir les terrains de jeux, une salle pour le repas et l'apéritif.

L'organisation consiste à recevoir les inscriptions ainsi que les repas du soir qui sont réglés par les participants.

Services Techniques : Un agent est en situation d'arrêt maladie depuis le 02 mai 2018.

Un Contrat Unique d'Insertion –CUI- a été signé avec Mr BAYET Valentin à compter du 18 juin 2018 pour une durée de 1 an, 35 h/ Hebdo., dans le cadre d'un contrat aidé du nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences – PEC ».

Un CDD sera également fait pour un agent à temps complet au mois de juillet.

Services scolaires : Un contrat CUI/PEC est envisagé pour un poste à compter de fin août nécessaire pour les services garderie, cantine et assistance scolaire.

Randonnée des Oliviers : l'association Nyonsaise a choisi la commune de Baume pour sa balade et exposera les voitures anciennes le dimanche 1^{er} juillet sur la place du Tricastin.

La Mairie offrira l'apéritif et un olivier sera offert par l'association. Lieu de plantation à déterminer.

Il est signalé le vol de 10 lauriers plantés récemment à l'entrée du village.

La fête de la musique organisée par le comité des fêtes sur la place du Tricastin a été une réussite.

Prochaine réunion du conseil : fin août.

FIN DE SEANCE A 22 H 45